



Visa long séjour conjoint de français

Par **jamel2602**, le **07/11/2008** à **20:28**

voilà mon épouse est repartie au maroc et a fait sa demande de visa le 11/08/08 à casablanca, nous nous sommes mariés en france.

Elle est entrée en france régulièrement avec un visa shengen il ya 2ans; elle a fait ses études en france. durant ses deux ans mais son visa était expiré; aujourd'hui on attend toujours l'appel du consulat de casablanca.

Aujourd'hui ça fait 3 mois que le dossier est en instruction. J'ai écrit au consulat qui m'a répondu: le dossier a été transmis aux administrations françaises.

Pouvez-vous me conseiller sur les démarches que je dois faire pour avoir des informations sur le dossier de mon épouse et accélérer l'obtention de son visa.

merci de votre aide.

Par **avocat droit public**, le **08/11/2008** à **12:46**

Etes-vous de nationalité française?

Vous devez savoir que l'administration consulaire n'a pas de délai (en dehors des conjoints de français) pour prendre une décision sur une demande de visa.

Cependant, si dans un délai de 4 mois, vous n'avez aucune réponse du consulat, cela signifie que la demande de visa a été rejetée. Vous avez alors la possibilité d'adresser un recours gracieux auprès du Consul et d'introduire un recours devant la Commission de recours contre les refus de visa d'entrée en France à Nantes dans un délai de 2 mois suivant

la décision de refus de délivrance du visa.

Eric HALPERN
Avocat à la Cour

<http://www.cabinet-halpern.com>